

DESCENTE MUNICIPALE D'EMBARCATIONS

C'est la seule autour du lac où il est permis de mettre à l'eau une embarcation motorisée.



Certaines interdictions s'appliquent à la descente d'embarcations :



DESCENTE D'EMBARCATIONS

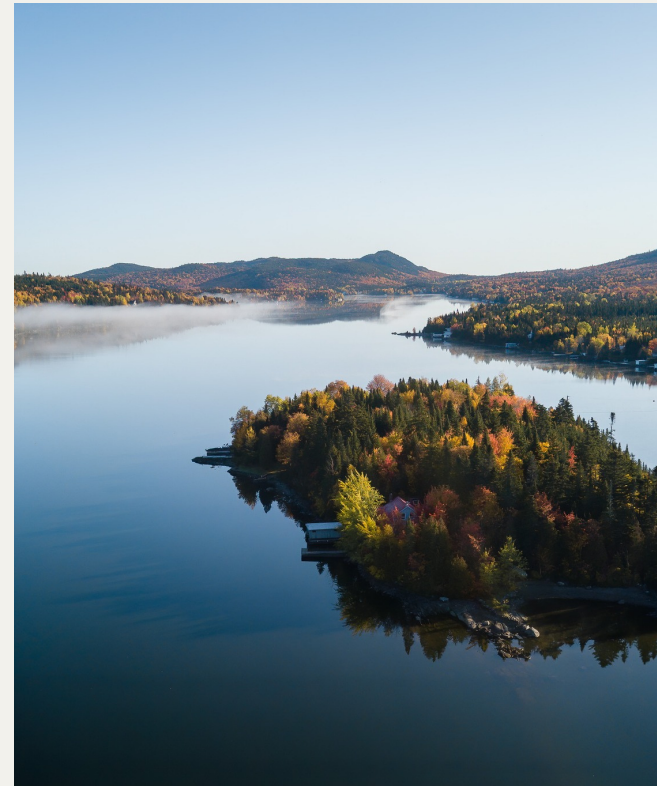
- Située au 206, ch. du Tour-du-Lac-Trois-Saumons;
- Stationnement pour remorques et véhicules dans la zone signalisée en bordure de la route;
- Stationnement supplémentaire à la station de lavage - au numéro 287
- Barrière avec système automatisé
- Jetons pour l'ouverture de la barrière, remis après le lavage des embarcations;
- Horaire d'utilisation:
entre 9 h et 20 h.

Consultez les *Règles de navigation au lac Trois Saumons* en balayant le code QR ci-dessous



Le lac Trois Saumons

Un amour de lac...



...à protéger

Municipalité de
SAINT-AUBERT



Station de lavage autonome et gratuite pour canots, kayaks et planches à pagaie. Toutes les embarcations doivent obligatoirement passer à la station de lavage avant leur mise à l'eau. Aucune exception n'est autorisée.

Pourquoi ?

Pour protéger le lac des espèces envahissantes qui détériorent la qualité de l'eau.

Moule zébrée et Myriophille à épis



La **Municipalité de Saint-Aubert** offre aux personnes résidentes et en visite l'opportunité de se détendre et de profiter de la nature au lac Trois Saumons.

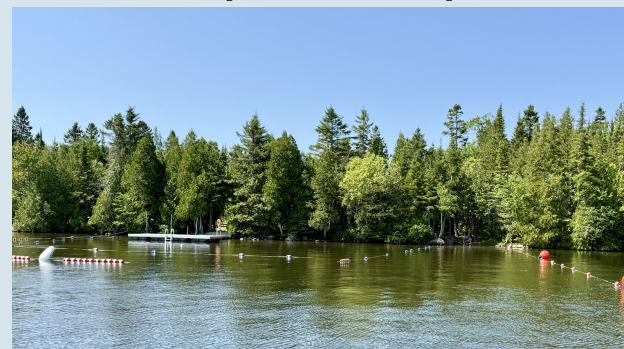
CONSIGNES À RESPECTER pour des comportement responsable:

- Musique à bas volume, pour la quiétude des voisins;
- Aucun empiètement sur les terrains privés;
- Chiens tenus en laisse;
- Canots, kayaks et planches à pagaie à distance respectueuse des quais et terrains privés - distance recommandée de 30 mètres;
- Accostage interdit à un quai privé ou sur un terrain privé;
- Embarcations mises à l'ancre loin des rives pour respecter l'intimité des résident.es.

La baignade est possible, mais non surveillée, dans la zone délimitée par des bouées, près du quai municipal; donc à vos risques.



Zone de mise à l'eau des canots, kayaks et planches à pagaie au parc municipal



Une fois votre embarcation à l'eau, éloignez-vous de la rive en suivant le corridor délimité par les bouées.

La baignade est possible dans la zone près du quai municipal, délimitée elle aussi par des bouées. Il n'y a pas de surveillance, alors soyez vigilants, particulièrement avec les enfants.



LE LAC TROIS SAUMONS ET SES BASSINS VERSANTS SONT LA SOURCE D'EAU POTABLE DE 5 000 PERSONNES